

**DÉCISION SUR LES CONCLUSIONS DE LA COP 23 / CMP 13 ET LES
ENGAGEMENTS PRIS PAR L'AFRIQUE À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (COP24 / CMP 14)**

Doc. Assembly/AU/9(XXX)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du Rapport du Coordinateur du Comité des Chefs d'État et de gouvernement africains sur le Changement climatique (CAHOSCC), S.E. Ali Bongo Ondimba, Président du Gabon, et président du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains, sur les conclusions des négociations mondiales sur le changement climatique à la 23e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la 13e Réunion des Parties siégeant en tant que Conférence des Parties au Protocole de Kyoto et à la deuxième partie de la première session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties à l'Accord de Paris (COP23 / CMP13 / CMA1. 2) ; et **APPROUVE** les recommandations qui y sont contenues;
2. **PREND NOTE ÉGALEMENT** avec satisfaction de la réunion préparatoire du CAHOSCC, tenue à New York, et qui a facilité l'adoption des messages clés du CAHOSCC ;
3. **SALUE** la diligence dont ont fait preuve les membres du CAHOSCC en fournissant des directives politiques et des conseils louables qui ont permis de concrétiser la solidarité de l'Afrique et le panafricanisme lors des négociations, et ont contribué à l'adoption de l'Accord de Paris sur le changement climatique, l'Afrique étant fortement unie et parlant d'une seule voix;
4. **SE FÉLICITE** du travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement la CMAE, du Groupe africain des négociateurs sur le changement climatique (AGN), de la Commission, des institutions Panafricaines telles que l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA), de la Banque africaine de développement (BAD), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), et de nos partenaires tels que le PNUD, du PNUE, du Secrétariat de la CCNUCC, de la Banque mondiale et d'autres institutions et partenaires au développement concernés, pour leur soutien à l'Afrique dans le règlement de la question cruciale du changement climatique;
5. **RECONNAIT** les efforts de la Commission, en collaboration avec les institutions panafricaines, et d'autres institutions et partenaires au développement concernés, les parlementaires africains, le Groupe de la société civile, notamment les groupes de femmes et de jeunes, les médias et tous les amis et collaborateurs, dans la mise en œuvre des actions climatiques pour la réalisation de l'Agenda 2063 ;

6. **RECONNAÎT** les efforts de la Commission, en collaboration avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le Parlement panafricain, la Banque africaine de développement et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, qui ont organisé ensemble, le 15 novembre 2017, des événements parallèles de haut niveau technique à la COP23 / CMP13 / CMA1.2 en même temps que la région d'Afrique centrale, la CEEAQe Gabon, le Congo et la République démocratique du Congo ;
7. **FÉLICITE** les Fidji d'avoir accueilli avec succès, en collaboration avec l'Allemagne, la COP23 / CMP13 / CMA1.2. **REMERCIÉ** l'Allemagne pour sa contribution supplémentaire de 50 millions d'euros au Fonds d'adaptation, annoncée à la réunion, et **RECONNAÎT EN OUTRE** le rôle de la France dans l'organisation, avec d'autres partenaires clés, du Sommet One Planet en décembre 2017, et la mobilisation de ressources supplémentaires pour mettre en œuvre des initiatives louables et un projet en faveur du climat, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;
8. **INVITE INSTAMMENT** les pays développés, Parties à l'accord, à relever les niveaux actuels de financement en faveur du climat, par le biais d'un accord entre les Parties sur les voies concrètes et les méthodes comptables permettant de réaliser l'objectif collectif des pays développés, qui est de mobiliser 100 milliards de dollars EU par an d'ici 2020 et au-delà, tout en équilibrant l'allocation des ressources financières entre l'adaptation et l'atténuation, dans un effort visant à établir la confiance dans le cadre des négociations. La Conférence les invite, notamment, à accroître de manière significative le soutien basé sur les subventions pour l'adaptation et à apporter un soutien adéquat au renforcement des capacités et au transfert de technologies ;
9. **SOULIGNE** l'importance d'engager des négociations de fond, immédiatement et avant l'achèvement du Programme de travail de Paris, sur l'objectif de financement à long terme pour la période postérieure à 2025; afin de garantir des niveaux de financement public plus élevés, additionnels et prévisibles, qui permettront aux pays en développement de mettre en œuvre leurs ambitieuses contributions déterminées au niveau national ;
10. **EXHORTE ÉGALEMENT** les Parties et les présidences de la COP23 et de la COP24 à accélérer les consultations portant sur les besoins spécifiques et les circonstances particulières de l'Afrique, comme prescrit par la COP22, pour parvenir rapidement à un consensus visant à aider la population africaine, en particulier les communautés les plus vulnérables (femmes, jeunes et enfants) à bénéficier de la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;
11. **INVITE** toutes les parties à œuvrer ensemble, étant donné que l'année 2018 sera cruciale dans le contexte du Dialogue de Talanoa et que la nécessité s'impose de faire avancer les travaux sur l'Agenda pré-2020 et de s'accorder sur les détails du « Paris Rulebook » (Règles d'application de l'Accord de Paris) qui

sera annoncé à la COP24 en Pologne. Cela permettra de libérer la planète Terre du danger imminent des lenteurs et des actions insuffisantes qui entravent l'avancée du soutien aux pays en développement, en particulier à l'Afrique, pour la mise en œuvre des Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN). La Conférence **EXHORTE ÉGALEMENT** les États membres à faciliter la participation des membres de l'AMCEN et de l'AGN à tous les processus de négociation en vue du Dialogue de Talanoa (Dialogue de facilitation) et de la COP24 ;

12. **EXHORTE EN OUTRE** les partenaires à soutenir les pays africains dans la mise en œuvre de leurs CPDN et des initiatives continentales louables, telles que, entre autres, le Programme de travail de haut niveau sur l'action climatique en Afrique (WPCCAA), avec des composantes sur le genre et des programmes sur les femmes, les enfants et les changements climatiques ; le Climat pour le développement en Afrique (ClimDev-Afrique) Programme phase 2 ; la Facilité d'investissements climatiques en Afrique (Afri-Res), les initiatives régionales, telles que l'Initiative adaptation africaine, l'Initiative africaine sur les énergies renouvelables ainsi que les 3 Commissions sur le climat des pays du Sahel, du Bassin du Congo et des États insulaires ; et l'Initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine ;
13. **FÉLICITE** les membres du CAHOSCC pour leurs engagements personnels à maintenir une communauté de vue et fournir des directives politiques, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN) pour son orientation, et les efforts inlassables du Groupe africain de négociateurs sur le changement climatique (AGN) pour être demeuré centré sur la communauté de vues de l'Afrique et les principaux messages politiques, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, le PNUÉ, le Secrétariat de l'AMCEN et d'autres partenaires au développement qui ont encouragé les négociateurs africains à continuer de parler d'une seule voix ;
14. **ENCOURAGE** les membres du CAHOSCC à participer à toutes les réunions du CAHOSCC au niveau des chefs d'État et de gouvernement;
15. **INVITE** les partenaires, les organisations de l'ONU et internationales à soutenir les efforts continentaux, régionaux et nationaux pour la mise en œuvre des Contributions prévues, déterminées au niveau national (CPDN) dans les pays africains ;
16. **APPROUVE** les recommandations en vue de l'adhésion de l'Égypte et du Mali au CAHOSCC sur la base de leur fort engagement durant leurs mandats en tant que membres du comité

17. **DEMANDE** à la BAD, à la CEA, au PNUE et aux autres agences / organisations / et partenaires au développement des Nations Unies et internationaux de soutenir la Commission, la CMAE, le Groupe africain de négociateurs et les États africains à tous les niveaux, dans la mise en œuvre de la présente Décision.